



Habitants
1 895 500



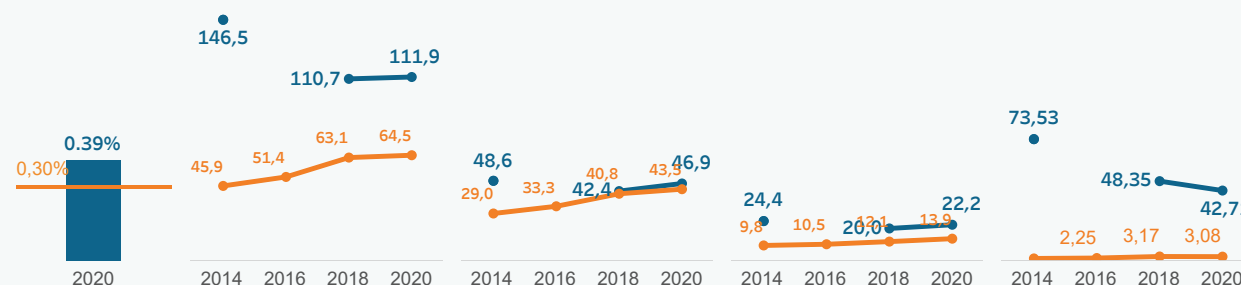
PIB
28 524 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
31 491 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.39% de PIB	111.9 par hab.	46.9 par hab.	42.71 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 3,08



Budget : L'Irlande du Nord (RU) a consacré 212 022 355 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 0,39 % du PIB (supérieur à la médiane CdE) et 111,9 € par habitant, ce qui est bien supérieur à la médiane CdE. En 2020, 42% ont été dédiés aux tribunaux, 20% aux services du ministère public et 38% à l'aide judiciaire, ce qui en fait le système avec le pourcentage le plus élevé alloué à l'aide judiciaire.

Aide judiciaire

Comme dans la plupart des systèmes de Common Law, l'Irlande du Nord (RU) affiche continuellement l'un des nombres le plus élevé d'affaires bénéficiant d'une aide judiciaire pour 100 000 habitants, tant pour les affaires pénales que pour les autres. Le montant moyen de l'aide judiciaire accordée par affaire (1 273 €) est également près de trois fois supérieur à la valeur médiane du CdE.

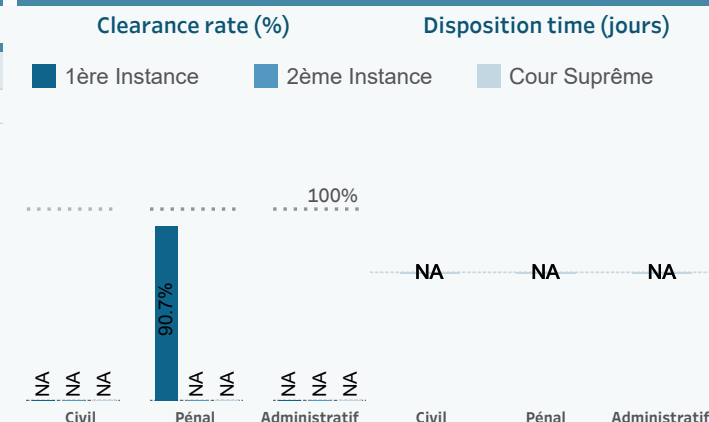
Professionnels de la justice

Le faible nombre de juges pour 100 000 habitants est une caractéristique notable du système. Avec 3,9 juges pour 100 000 habitants, ce nombre est 4,5 fois inférieur à la médiane du CdE. Toutefois, le ratio de personnels non-juge par juge (9,4) est le plus élevé d'Europe. En comparaison avec les autres pays, les juges ont des montants absolus de salaires bruts élevés, tant au début qu'en fin de carrière. Contrairement à la tendance européenne, le nombre de procureurs pour 100 000 habitants (8,55) a diminué depuis 2010 et se situe désormais légèrement en dessous de la valeur médiane du CdE. La proportion de femmes est comparativement faible parmi les juges (36%) et élevée parmi les procureurs (64%). De même, les femmes présidents de tribunaux occupent 38% des postes.

Les TIC dans le système judiciaire

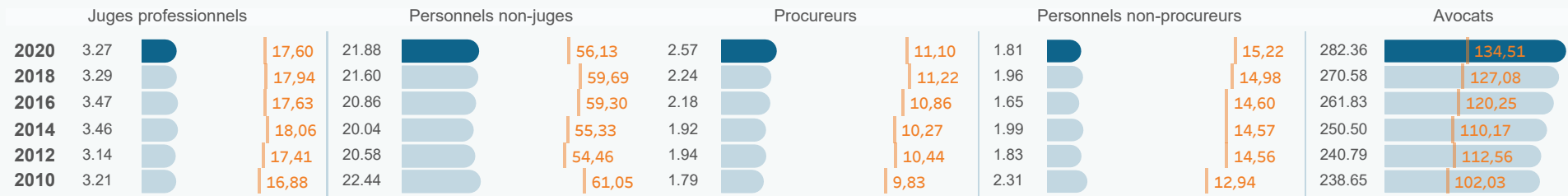
L'Irlande du Nord (RU) a un indice TIC de 2,9 qui, en comparaison avec les autres pays, reste faible, comme lors des cycles précédents. L'Irlande du Nord (RU) se situe en dessous des valeurs médianes du CdE pour toutes les composantes de l'indice TIC. Cependant, le pourcentage du budget des tribunaux consacré aux TIC est de 6,5%, ce qui est bien supérieur à la médiane du CdE.

Efficacité

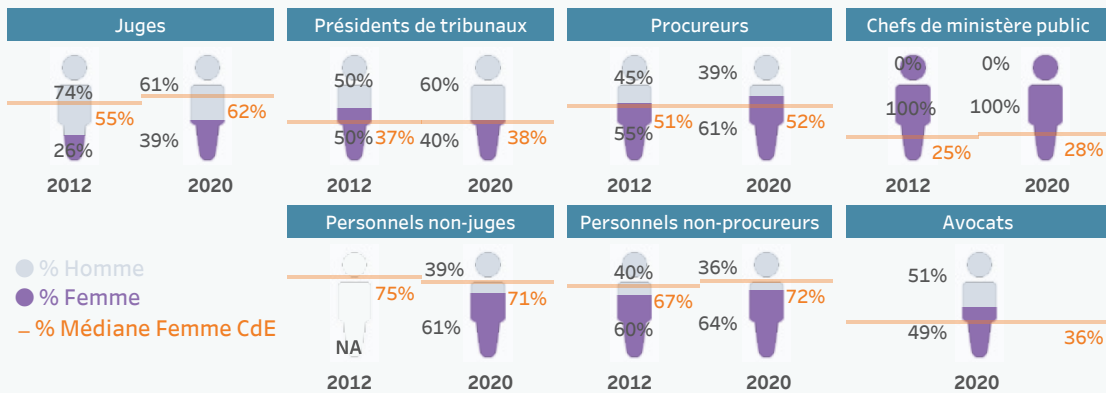


Efficacité : L'Irlande du Nord (RU) ne fournit pas de données sur les affaires pendantes, ce qui rend impossible l'analyse de la plupart des indicateurs d'efficacité. À partir des seules données communiquées sur les affaires nouvelles et terminées en 1ère instance, on peut conclure qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, le nombre d'affaires nouvelles – pénales et autres que pénales – a considérablement diminué par rapport aux données 2018 (de 26% et 27,5% respectivement). Cependant, la baisse dans le nombre d'affaires terminées a été encore plus importante (32% et 40%), ce qui pourrait conduire à l'accumulation d'affaires pendantes et à la formation d'arriérés.

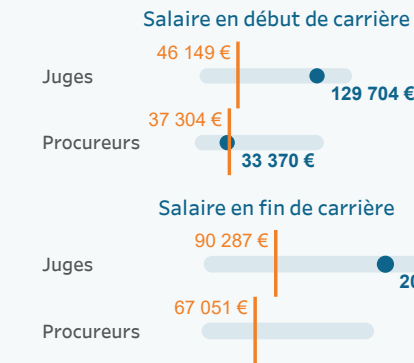
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



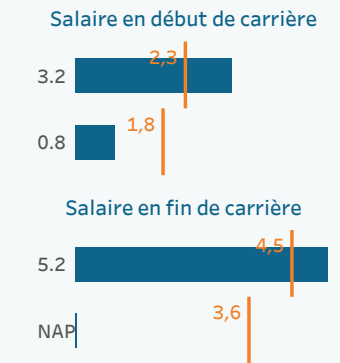
Parité



Salaires bruts absolus

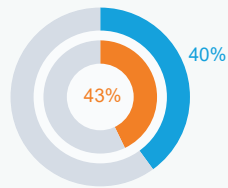


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

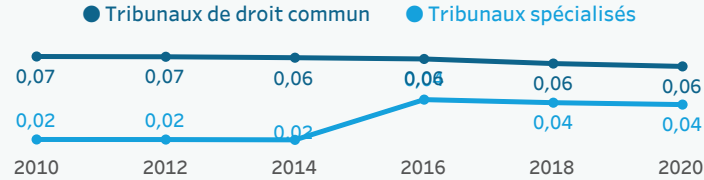


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

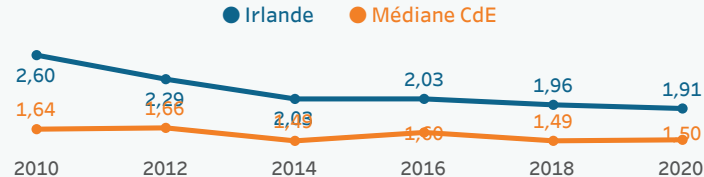
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Irlande	Médiane CdE
Taux de déploiement	4.32	6,5	6,6
Communication avec les tribunaux	Civil	3.65	5,7
	Pénal	3.21	6,1
	Administratif	3.6	6,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	3.71	4,1
	Pénal	2.97	5,0
	Administratif	3.71	7,3
Aide à la décision	Civil	1.94	7,3
	Pénal	1.94	7,4
	Administratif	1.94	7,0

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

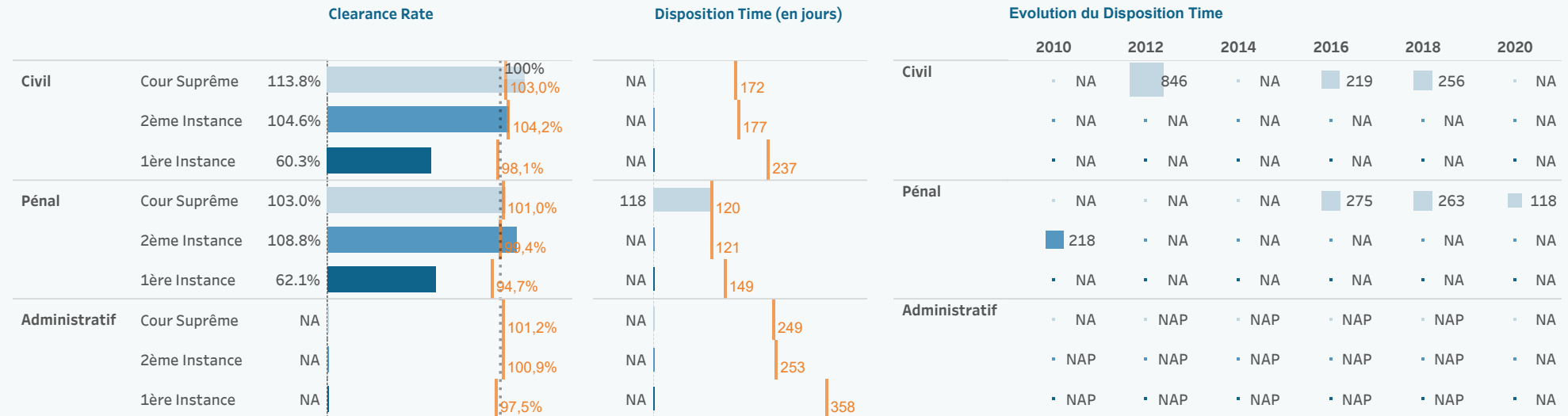
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

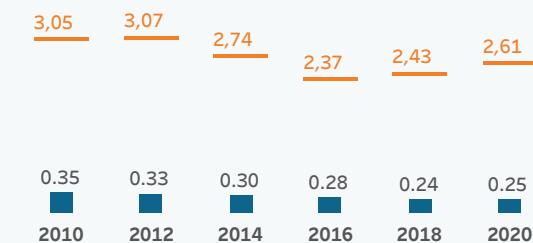
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

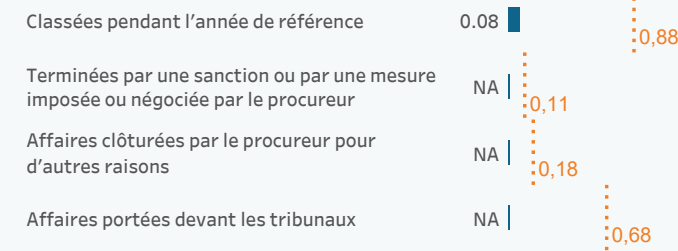


Ministère public

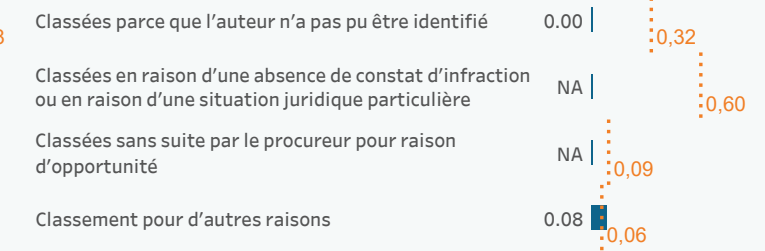
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

Irishstatutebook.ie

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

Courts.ie, Bailli.org, irlji.org, ucc.ie/academic/law/irishlaw/, ucc.ie/academic/law/irlji/index.php, irish-law.com

3 - Informations sur le système judiciaire

Courts.ie, Citizensinformation.ie